

## SEANCE du 29.03.2012

Date de convocation 22.03.2012

Date d'affichage 22.03.2012

Nombre de conseillers

En exercice 10

Présents 9

Votants

l'an deux mille douze , le vingt neuf mars à vingt heures quarante cinq le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Gérard LECOT , Maire.

Etaient Présents : Mrs AUBERT Patrick , GAROT Rémi , BANNIER Loic , Mme BOULEAU Claudine, Mrs COCHERIE Olivier , LEFEVRE Olivier , Mme CORBE Betty ,Mr HOUTIN Jean Christophe

Etait absente excusée : Mme PASSELANDE Marie Ange,

Secrétaire de séance : LEFEVRE Olivier

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération vote le budget primitif 2012. Il s'équilibre à 223 731.02€ en section de fonctionnement et à 96 670.42 en section d'investissement

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération vote le budget primitif 2012. Il s'équilibre à 16 694.13€ en section de fonctionnement et à 12 830.78€ en section d'investissement

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 LOTISSEMENT DES ACACIAS

Le Conseil Municipal, après délibération vote le budget primitif 2012. Il est arrêté à à 138 045.76€ en dépenses de fonctionnement et à 154 562.41€ en recettes de fonctionnement ,à 134 144.20€ en section d'investissement dépenses et à 134 144.20€ en section investissement recettes

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Après délibération ,

Le conseil municipal décide du maintien des taux d'imposition actuels pour l'année 2012

A savoir :

TAXE HABITATION	18.74%
TAXE FONCIERE BATI	32.85%
TAXE FONCIERE NON BATI	43.96%

### TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11.05.2009 relative à la participation financière aux travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques à verser au SDEGM

Après délibération , le conseil municipal , décide de :

-L' application du régime dérogatoire : à l'issue des travaux acquittement en capital des travaux d'éclairage public sous forme de fonds de concours d'un montant de 44 851.05 € imputation budgétaire en section investissement compte 20415

## **CHANGEMENT DE 2 FENETRES BATIMENT DE LA MAIRIE**

Un devis a été demandé aux 2 artisans de la commune

Montant des devis : Mickael MOREAU 2144.72 - Thierry METAIRIE 2179.59

Les offres étant les mêmes au point de vue qualité, le conseil a opté pour le moins disant et a retenu le devis de Mr MOREAU

## **Reprise bar restaurant :**

La communauté de communes de Cossé le Vivien a décidé d'acheter le bâtiment et de le réhabiliter dans le cadre du maintien du dernier commerce .

Mr Humeau Gilles va donc pouvoir s'installer. le Conseil Municipal se réjouit de la reprise de cette activité

## **Questions diverses**

Le conseil décide d'acheter un panneau d'affichage pour les informations paroissiales. Il sera installé à la porte de l'église Montant 241.20TTC

Réception des travaux d'enfouissement des réseaux le 3 avril à 11h

## **Aménagement de l'espace loisirs suite à la donation de Mme LEMETRE.**

Dans le cadre de l'assistance aux communes et moyennant d'acquitter une cotisation de 45.00€, un paysagiste du CAUE peut se déplacer afin de donner des conseils d'aménagement.

Cette personne viendra le 23 avril